



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 21 mai 2025 - Délibération n° 2025-041

REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SEIN DE L'OFFICE TERRITORIAL DES SPORTS (OTS)

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 12 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Vote	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Jean-Luc Guillaume, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Monsieur Jacques Carpentier.

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Martine Évain, pouvoir donné à Madame Stéphanie Brault.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Carpentier.

Rapport de Benoit Quélard.

La création de l'Office Territorial des Sports, association loi 1901, résulte du rapprochement de l'Office Municipal des Sports de Redon (OMS) et de l'Office Intercommunal des Sports du Pays de Redon (OFIS).

L'Office Territorial des Sports a pour objet la promotion et le développement des pratiques physiques, sportives et d'éducation populaire sur le territoire.

Son projet reprend les orientations et les actions du Projet Sportif Municipal de la Ville de Redon, porté autrefois par l'OMS et du projet associatif de l'ex-OFS.

Comme précisé dans ses statuts, l'Office Territorial des Sports du Pays de Redon est composé de membres actifs (collège associations et clubs et collège adhérents individuels), de membres représentatifs (collège représentants et collège fondateurs) et de membres conseils (collège comprenant les professionnels du territoire pouvant apporter leur expertise à l'association).

La Ville de Redon fait partie des membres représentatifs déclinés comme suit :

- Collège Représentants : il comprend l'ensemble des représentants des différentes instances (communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Départements) adhérant au projet et au développement de l'association.
- Collège Fondateurs : il comprend un représentant des quatre structures présentes à l'origine de la création de l'OTS (OMS, OFIS, Ville de Redon et Département d'Ille-et-Vilaine).

Depuis la création de l'Office Territorial des Sports, aucune représentation officielle de la Ville de Redon n'a été effectuée en raison de l'absence de validation de ses statuts par l'association.

Il convient désormais de procéder à cette représentation jusqu'à la fin du mandat municipal.

Ainsi, au titre du collège Fondateurs, la Ville a droit à un représentant. Il est proposé de désigner Monsieur Benoit Quélard, en sa qualité de Maire-Adjoint chargé du Sport et de la Vie Associative.

Pour ce qui concerne le collège Représentants, la Ville bénéficie de quatre membres.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n° 2020-024 du 11 juin 2020 portant détermination du mode de scrutin pour une nomination ou une désignation,

Vu les statuts de l'Office Territorial des Sports du Pays de Redon,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la Ville à l'Office Territorial des Sports du Pays de Redon,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNE les représentants de la Ville de Redon pour siéger au sein de l'Office Territorial des Sports du Pays de Redon comme suit :

➤ Collège Fondateurs (un membre) :

- Benoit Quélard, Maire-Adjoint chargé du Sport et de la Vie Associative.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le **23/05/2025**

ID : 035-213502362-20250521-SG2025_250-DE

➤ Collège Représentants (quatre membres) :

- Géraldine Denigot
- Rola Abi Fadel
- Mickaël Jouan
- Mangala Tual

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Jacques Carpentier
Conseiller municipal

Mis en ligne le 23/05/2025

